

CAPD du 26 mai 2015

Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Aujourd'hui, jeudi 26 mai c'est une nouvelle journée intersyndicale d'actions contre le projet de Loi travail dite loi El Khomry. La FSU continue d'en contester le bien fondé et notamment certaines mesures envisagées, comme l'article 2 prévoyant le principe de l'inversion des normes, mais c'est aussi pour défendre un autre projet qui donne aujourd'hui du sens au travail dans la société.

Concernant cette CAPD, la période du mouvement est un moment clé de la vie des collègues dans les écoles. Les résultats influencent la vie familiale, personnelle et professionnelle des collègues.

Si on fait un bilan rapide de 1ère phase, on constate un chiffre équivalent à l'année dernière de participant-e-s avec 685 cette année, soit presque 1/3 de la profession.

Le taux de satisfaction reste aussi équivalent avec environ 43% de collègues qui ont eu un vœu par la phase informatique avec une légère augmentation du nombre de personnes nommées à titre définitif. Malheureusement, ce dernier chiffre est principalement dû au nombre très important de personnes en mesure de carte scolaire (53) et notamment ceux qui ont subi une fermeture d'école.

Pour améliorer réellement le pourcentage d'affectation à titre définitif, le SNUipp-FSU continue à défendre le principe de l'intention de muter qui apporterait plus de visibilité au mouvement et permettrait aux collègues de mieux cibler leurs vœux. Bien sûr, le blocage de 27 postes entiers à Poitiers ou proximité pour les stagiaires, dont une majorité en maternelle (16) reste un frein au mouvement des titulaires.

Au final, ce sera :

- 259 collègues nommé-e-s à Titre Définitif
- 35 collègues nommé-e-s à Titre Provisoire
- 4 collègues nommé-e-s à TP/TD

En ASH, 65 collègues ont été nommé-e-s et 10 postes restent vacants. Parmi eux, il sera nécessaire d'avoir une attention particulière sur l'ULIS du collège de Montmorillon qui a connu une année perturbée.

Concernant les réseaux, 13 nominations sont réalisée-e-s. et 3 restent vacants, 2 E et 1 G. Le SNUipp-FSU demande que des appels à candidature soient effectués sur ces supports. La situation de la circonscription de Lençloître est particulièrement alarmante puisqu'elle se retrouve sans équipe de réseau complète.

Concernant les directions, il y a eu 50 nominations. En élémentaire, 33 avec 26 nominations à titre définitif dont 8 faisaient fonction et 5 étaient adjoints dans l'école. En maternelle, 17 avec 14 nominations à TD. Il reste donc 10 directions vacantes et nous sommes inquiets concernant certaines directions comme Poitiers Micromégas ou Daudet maternelle par exemple. De plus, la situation de l'école Herriot à Châtelleraut nous préoccupe également.

Il restera donc 233 collègues à nommer dont 50 PES.

Pour finir sur le mouvement, nous tenons à souligner positivement les échanges de travail que nous avons eu avec la DPE5 pour cette première phase.

Sur un tout autre sujet, après l'envoi de plus de 51 000 lettres pétition à la ministre, la grève du 26 janvier, une lettre au premier ministre, les dernières annonces concernant l'ISAE vont enfin dans le bon sens. Le SNUipp-FSU se félicite que l'ISAE soit enfin portée à 1 200 euros dès la rentrée 2016. Ce doit être une première étape dans la revalorisation des enseignants du premier degré si on compare leur rémunération à celle de leurs collègues européens. Nous prenons acte de la réponse du ministère aux deux courriers d'interpellation unitaires avec le SE et le SGEN, (et après plusieurs relances de la part du SNUipp-FSU), qui s'engage à ce que les situations indemnitaires des enseignants spécialisés et des ATICE soient clarifiées, notamment à l'occasion d'un décret qui va être présenté en juin suite au groupe de travail ministériel du 16 juin. Nous continuerons de demander que l'ISAE soit versée à tout-e-s les enseignant-es des écoles quelle que soit leur affectation et intégrée au traitement indiciaire, afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

De même, nous souhaitons de nouveau vous alerter sur les décisions prises concernant l'EREA Anne Franck où ni le temps de l'évaluation des modifications faites dans d'autres départements n'a été pris en compte, ni le temps de la concertation suffisante avec les personnels. Il laisse présager sans nul doute la fragilisation, si ce n'est le démantèlement d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire à destination de familles souvent économiquement fragiles. Un mouvement intersyndical de grève aura lieu le 1er juin sur ce sujet.

Enfin, nous ne pouvons finir sans évoquer la situation du remplacement dans notre département, pourtant excédentaire en début d'année. La situation est devenue insoluble pour les circonscriptions et incompréhensible pour les collègues qui se retrouvent face à des classes surchargées et des parents en colère. Ces situations impactent tous les niveaux et tous les élèves, même les plus fragiles comme les élèves d'ULIS. Pour le SNUipp-FSU, l'importance du nombre de congés longs est un véritable signe que la profession va mal. Pour nous, les conditions de travail difficiles sont une véritable explication à ce phénomène, et le manque de remplacement ne fait qu'amplifier cet état de fait. Ces 3 dernières années, les collègues ont dû à la fois subir une augmentation régulière de l'effectif moyen dans les classes de la Vienne, la mise en place de réunions sur les temps de soirée et les mercredis après-midi et enfin, les problématiques liées à la gestion des élèves présentant des troubles du comportement et de la conduite. Sans formation continue digne de ce nom et sans réel temps dégagé pour permettre aux collègues d'échanger, de travailler en équipe, de trouver des solutions à la réussite de tous et toutes, l'équation ne pouvait amener à d'autres issues. Nous vous demandons encore une fois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de faire remonter au niveau ministériel le besoin de formation continue et d'une organisation scolaire, telle que nous la connaissions précédemment avec les mercredis libérés, qui permettront d'améliorer les conditions de travail des enseignant-e-s et donc les conditions d'apprentissages des élèves. Enfin, il semble que l'ensemble des temps statutaires ne pourront être honorés, comme les décharges de direction 3 cl ou l'intégralité de la formation direction pour l'ensemble des personnes inscrites sur liste d'aptitude, quelles mesures allez-vous prendre ? Dans tous les cas, il nous semble indispensable que la Vienne effectue un maximum d'INEAT.